Claude Lassalvy
Secrétaire départemental
Unsa Education 34
Tel 06.86.46.37.07

Montpellier, le 3 mai 2010

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Inspection académique de l'Hérault
31 Rue de l'Université
34064 Montpellier Cedex 2

Objet : Dispositif d'accompagnement éducatif dans les RRS de la ville de Béziers.

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fonctionnement du dispositif d'accompagnement éducatif dans les 11 écoles de RRS de la commune de Béziers.

L'accompagnement éducatif, mis en place depuis le 21 septembre, va s'interrompre le 12 mai prochain, les budgets provisionnés pour le financement de cette opération ne permettant pas d'assurer le nombre d'heures supplémentaires nécessaires à l'accueil, jusqu'au terme de l'année scolaire, des enfants fréquentant ce dispositif.

Le service des Affaires Scolaires de la Ville de Béziers et les élus en charge du secteur de l'Education ont été sollicités, tant par Mme l'Inspectrice de la circonscription que par plusieurs conseils d'école des écoles concernées, pour qu'un dispositif complémentaire d'heures d'étude surveillée soit assuré par la municipalité entre le 17 mai et le 2 juillet.

Aucune réponse favorable n'est parvenue aux écoles à ce jour, à moins de deux semaines de la date de fin de l'accompagnement éducatif.

Si aucune décision n'est prise, ce sont entre 1200 et 1300 élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif qui vont se trouver à la porte des écoles, dès la fin des classes, sans aucun accueil périscolaire, à partir du 17 mai prochain. Ces enfants appartiennent aux populations les plus défavorisées de la ville. Il serait choquant et indigne du service public d'éducation qu'ils soient les seuls élèves de la ville privés d'un accueil périscolaire après la classe.

En conséquence, je vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'académie, d'intervenir auprès de Monsieur le Recteur, pour qu'un financement complémentaire puisse être alloué à la circonscription de Béziers Ville, afin que tous les enfants fréquentant le dispositif d'accompagnement éducatif puissent être accueillis jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'accompagnement éducatif, en permettant la mise en place d'activités de qualité, encadrées par des professionnels qualifiés, constitue un accueil périscolaire d'une qualité largement supérieure aux dispositifs périscolaires mis en place antérieurement. Il est d'ailleurs plébiscité par les familles. Il serait regrettable que des contraintes budgétaires relativement modestes, environ 15 % du budget initialement prévu, s'opposent à la poursuite d'une expérience qui a fait la preuve de son intérêt tant au plan pédagogique qu'au plan social.

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, à mon attachement à la cause de l'Ecole Publique.